



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : budget

Question écrite n° 61868

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation des industries françaises de la défense. En effet, les industries françaises de la défense réalisent un chiffre d'affaires de 70 milliards de francs et emploient 66 600 personnes. Les récents conflits (Guerre du Golfe, Kosovo...) ont démontré l'importance pour un pays de disposer de moyens modernes et performants. Si la France est un des principaux exportateurs de matériels militaires, la commande publique nationale joue un rôle important dans la recherche et l'innovation. La loi de programmation militaire, qui est en cours d'arbitrage (2003-2008), doit donc dégager les crédits d'équipement nécessaires. Il lui demande par conséquent s'il est prêt à demander l'inscription de 100 milliards de francs par an d'achat de matériel au titre V des dépenses de la future loi de programmation militaire.

Texte de la réponse

Selon les dernières statistiques connues, le chiffre d'affaires de l'industrie française de l'armement, incluant l'exportation, s'est établi à environ 87 milliards de francs en 1999. Ce chiffre était en net recul sur l'année précédente du fait principalement d'un creux passager des livraisons facturées à l'exportation, mais ces dernières étaient appelées à connaître une remontée avec le début des livraisons liées aux importantes prises de commande du milieu de la décennie écoulée. Les effectifs correspondant aux emplois directement liés à l'activité industrielle d'armement atteignaient le chiffre de 171 000 personnes au 1er janvier 2000, dont 10 % environ pour les missions étatiques de la délégation générale pour l'armement. Pour les années à venir, et outre les nouveaux succès escomptés à l'exportation, la situation de notre industrie de défense dépendra pour une grande part, non seulement de la compétitivité qu'elle devra démontrer dans un certain nombre de cas face à des industries concurrentes, mais aussi bien entendu du niveau des crédits d'équipement mis en place. L'effort engagé par l'actuelle loi de programmation militaire pour amener les armées et la défense au modèle d'armée 2015 sera maintenu dans la future loi de programmation. Le projet de loi pour les années 2003 à 2008, approuvé par le conseil des ministres du 31 juillet 2001, prévoit ainsi de consacrer aux dépenses en capital des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant, en moyenne annuelle sur la période, à 13,34 milliards d'euros constants, suivant un rythme de progression de 0,8 % à compter de 2003. Ces engagements permettront de poursuivre la modernisation des équipements des armées et de la gendarmerie et de préserver nos intérêts vitaux et stratégiques, dans le respect des alliances et des accords qui nous lient à nos partenaires, en Europe et dans le monde. Par ailleurs, l'effort consacré par le ministère de la défense pour la préparation du futur est en augmentation (503,08 Meu de moyenne annuelle) par rapport au budget de l'année 2001 (449,72 Meu). Il permettra de soutenir l'activité des industries vers la maîtrise des hautes technologies, de préserver le réservoir irremplaçable d'innovation et de réactivité que constitue le tissu de PME-PMI assurant ainsi la compétitivité globale de l'industrie et l'efficacité de nos systèmes de défense. En totalisant les crédits consacrés aux études technico-opérationnelles et aux études à caractère stratégique, économique et social, la moyenne annuelle du montant total des études de défense s'élève à 1 097,63 Meu au cours de la LPM. A périmètre égal, l'effort de recherche représente 975,67 Meu dans le budget 2001. Conforme aux engagements internationaux

de la France, et notamment à la politique de contrôle et de réduction des armements, et favorisant la crédibilité de la politique européenne de défense, la loi de programmation militaire 2003-2008 donne continuité et crédibilité à la politique de l'Etat en la matière et poursuit l'adaptation des forces armées pour en assurer l'efficacité et la cohérence.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61868

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3180

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5580